

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MAI 2019

DATE d’AFFICHAGE
21 MAI 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	30
Votants :	35

L’an deux mille dix-neuf,

le 14 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Christian DROUAL, - Mme Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à Mme Yvette LOUER

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°77-2019 – DECHETS – PASSATION D’UN MARCHÉ POUR LA MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS, L’EVACUATION, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES ISSUS DES DECHETTERIES

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l’environnement, indique qu’une première consultation a été lancée en juillet 2018 pour le renouvellement du marché relatif à la mise à disposition de contenants, l’évacuation, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries et de la plateforme de déchets verts. Le lot n°3 correspondant aux Déchets Diffus Spécifiques a été déclaré sans suite pour cause d’infructuosité, le montant de l’offre remise par l’unique candidat étant très largement supérieur au montant estimatif de ce marché. Une nouvelle consultation a donc été relancée pour ce lot.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure d’appel d’offres ouvert. Il repose sur des prix unitaires et forfaitaires. Il est conclu pour une durée initiale de deux ans et demie à compter du 1^{er} juillet 2019, reconductible 2 fois une année, soit une durée maximale de quatre ans et demi. Ce marché n’a pas été alloté en raison de sa nature. Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- La mise à disposition de contenants sur les quais des déchetteries,
- L’évacuation et le transport des déchets,
- Le traitement des déchets.

L’analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %,
- Valeur technique : 40 % décomposé en 3 sous-critères :

1. Pertinence et qualité des moyens techniques mis à disposition pour la réalisation des prestations : 20 %,
2. Qualité des filières de traitement proposées par le candidat : 15 %,
3. Références du candidat pour des prestations similaires : 5 %.

7 entreprises ont retiré le dossier de consultation (13 dont 6 doublons) et 2 candidats ont remis une offre dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 7 mai 2019, après analyse des offres reçues, a décidé de retenir l'offre de la société TRIADIS, classée première, pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (4,5 ans) de 297 908,10 € HT en dépenses et 756 € HT en recettes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société TRIADIS et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 20/05/19
Le Président,

